



Attention : Ours

Les ours raffolent du prêt-à-manger et des restes!

Les commerces d'alimentation tels que restaurants, établissements repas-minute et casse-croûte situés le long des routes accumulent souvent des quantités considérables de déchets à l'arrière de leur local ou à proximité. Les ours noirs qui rôdent en quête d'un repas facile sont attirés par l'odeur de la nourriture humaine et des déchets. Il est avisé de prendre des mesures de précaution afin d'éloigner ces visiteurs importuns.

En cas d'urgence, appelez la police ou composez le 911. Pour tous les problèmes d'ours, composez le

1 866 514-2327

(1 866 514-BEAR)

TTY 705 945-7641

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web

ours.mnr.gov.on.ca

Ce que les services d'alimentation peuvent faire :

- Vider les contenants à déchets fréquemment.
- Employer, autant que possible, des contenants à l'épreuve des ours.
- Verrouiller le couvercle des bennes tous les soirs.
- Au début du printemps et à la fin de l'automne, garder les déchets dans le garage, au sous-sol ou dans un entrepôt.
- Sortir les déchets le matin même du ramassage.
- Éviter d'empiler les déchets. L'accumulation de déchets attire les ours à coup sûr.
- Si l'entreprise transporte ses déchets à une décharge, on doit les garder à l'intérieur et les apporter à la décharge aussi fréquemment que possible.
- Laver complètement et fréquemment les contenants à déchets. Utiliser du désinfectant pour éliminer des odeurs.